

DELIBERATION N° 05/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 11 mars 2026

Iran – Mesure exceptionnelle

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D911-42 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 134-6,

Considérant la situation sécuritaire fortement dégradée en Iran en juin 2025 et la possibilité offerte par l'Ambassade de quitter le pays à l'ensemble du personnel de l'école française de Téhéran ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1 – Autorise la Directrice générale à procéder au remboursement, pour un montant total de 4 242€, aux agents PDL de l'EGD de Téhéran des billets d'avion acquis par ces derniers pour leur retour en France en juin et, le cas échéant, ceux de leurs ayants-droits.

Article 2- Décide de verser cette aide exceptionnelle sur justificatifs aux personnels de droit local ayant pris en charge ces frais directement.

Article 3 - Autorise la Directrice générale à procéder au remboursement, pour un montant total de 2 658,86€, des frais de transport et d'hébergement de l'enseignant résident de l'EGD de Téhéran, M. Didier BOUYNAT, pour lui et ses ayants-droits pour leur retour en France en janvier, puis pour son retour à Téhéran en février.

Article 4 - Décide de verser cette aide exceptionnelle sur justificatifs à l'agence de voyage ayant engagé les dépenses correspondantes ainsi qu'au personnel résident ayant pris en charge son billet retour directement.

Article 5 - Autorise la Directrice générale à procéder au remboursement, des frais de transport et d'hébergement de l'enseignant résident de l'EGD de Téhéran pour son retour en France décidé le 25 février 2026, puis pour son retour à Téhéran, dans la limite de 5 000€.

Article 6 - La Directrice générale rendra compte des dépenses réalisées dans le cadre de la présente délibération au cours du prochain conseil d'administration suivant l'adoption de cette délibération.

Nombre de votants : 33/33

Pour : 33/33

Contre : /

Abstention : /

Fait à Saint- Ouen, le 11/03/2026

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Cyrille Pierre